



MINISTÈRE DES ARMÉES

PRÉFECTURE DE LA MARNE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

**Autour des installations
du dépôt du centre de coordination des
chargements chimiques (C4) de Suippes,
exploitées par le service de déminage
de la Direction Générale de la Sécurité Civile et
de la Gestion de Crise (DGSCGC)
du ministère de l'Intérieur
sur les communes de Somme-Suippe, Laval-sur-
Tourbe et Saint-Jean-sur-Tourbe (51)**

Version : enquête publique

* Bilan de la consultation des POA

L'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des

installations du dépôt du centre de coordination des chargements chimiques (C4) de Suippes, exploité par le service de déminage de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur a été prescrite sur le territoire sur les communes de Somme-Suippe, Laval-sur-Tourbe et Saint-Jean-sur-Tourbe (51), par l'arrêté du Ministre de la défense du 15 novembre 2016, modifié par l'arrêté du 17 mai 2017.

Durant cette procédure d'élaboration a eu lieu la phase d'association avec les Personnes et Organismes Associés (POA). Cette phase permet aux POA, lors des réunions d'association, de discuter des différentes propositions d'orientation du projet de PPRT et de donner leur avis sur ce dernier lors de l'étape de consultation des POA.

La présente note rappelle les modalités de consultation établies lors de la prescription du PPRT, expose la mise en œuvre de la consultation et synthétise les avis des POA.

1. Modalités de la consultation

L'article 4 de l'arrêté de prescription du 30 avril 2015, modifié précise que « le projet de plan, avant enquête publique, est soumis aux personnes et organismes associés. A défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la saisine, leur avis est réputé favorable. »

Les personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT sont :

- madame le maire de la commune de Laval-sur-Tourbe ou son représentant ;
- monsieur le maire de la commune de Somme-Suippe ou son représentant ;
- monsieur le maire de la commune de Saint-Jean-sur-Tourbe ou son représentant ;
- monsieur le directeur du service président du conseil départemental d'incendie et de secours ou son représentant ;
- madame la présidente de la communauté de communes de Suippes et Vesles ;
- monsieur ou madame le représentant de la commission de suivi de site ;
- monsieur le directeur du service de déminage de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise ou son représentant ;
- monsieur le chef du centre de coordination des chargements chimiques ou son représentant ;
- monsieur le directeur départemental de la gendarmerie ;
- monsieur le président du conseil départemental ou son représentant ;
- monsieur le colonel, commandant le 40^e régiment d'artillerie de Suippes ou son représentant ;
- monsieur le colonel, commandant le groupement de soutien de la base de défense de Mourmelon-le-Grand ou son représentant ;
- monsieur le colonel, commandant le centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique ou son représentant

2. Mise en œuvre de la consultation

Le projet de plan de prévention des risques technologiques autour des installations du dépôt du centre de coordination des chargements chimiques (C4) de Suippes comprend les documents suivants :

- la carte réglementaire ;
- le règlement ;
- la notice de présentation.

Le projet de PPRT a été transmis par lettre N° 403/DPC du 4 juillet 2017 aux personnes et organismes associés (POA) pour consultation.

Conformément aux articles R.5155-39 et suivants du code de l'environnement, les personnes et organismes associés doivent transmettre leur avis à monsieur le préfet de la Marne sur le projet de PPRT dans les deux mois à compter de leur saisine et au plus tard avant le 18 septembre 2017. Passé ce délai, leur avis est réputé favorable.

3. Synthèse des avis des POA

Le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture de la Marne a reçu les avis suivants :

Personne et organisme associés	Date de l'avis reçu en préfecture	Nature de l'avis
Conseil municipal de Laval-sur-Tourbe	6 septembre 2017	Emet un avis favorable sur le projet de PPRT
Conseil municipal de Somme-Suippe	Non reçu	Avis favorable tacite
Conseil municipal de Saint-Jean-sur-Tourbe	26 septembre 2017	Avis favorable
monsieur le directeur du service de déminage de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise	31 octobre 2017	Le dossier n'appelle aucune remarque
monsieur le président de la communauté de communes de la région de Suippes	18 septembre 2017	Emet un avis favorable
monsieur le président du conseil départemental	11 septembre 2017	le projet n'appelle pas de remarque
monsieur le directeur du service président du conseil départemental d'incendie et de secours	17 aout 2017	le document n'appelle aucune remarque de la part du SDIS
monsieur le directeur départemental de la gendarmerie	21 septembre 2017	aucune remarque à formuler sur le projet de PPRT du C4 de Suippes.

monsieur le colonel, commandant le 40e régiment d'artillerie de Suippes	Non reçu	Avis favorable tacite
monsieur le colonel, commandant le centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique	Non reçu	Avis favorable tacite
monsieur le colonel, commandant le groupement de soutien de la base de défense de Mourmelon-le-Grand	24 juillet 2017	Avis favorable
monsieur le chef du centre de coordination des chargements chimiques	Non reçu	Avis favorable tacite
monsieur ou madame, le représentant de la CSS	Non reçu	Avis favorable tacite

Synthèse de l'avis de la Mairie de Laval-sur-Tourbe (en annexe)

Le conseil municipal, après consultation, émet un avis favorable sur à ce projet, le 6 septembre 2017.

Synthèse de l'avis du président du conseil départemental (en annexe)

Après étude, ce document n'appelle pas de remarque particulière, le 6 septembre 2017.

Synthèse du SDIS 51(en annexe)

Ce document n'appelle aucune remarque de la part du SDIS compte tenu qu'il correspond à la mise en œuvre du volet « maîtrise de l'urbanisation » de la politique de prévention des risques industriels Seveso Seuil Haut, le 14 aout 2017.

Synthèse du GSBDD Mourmelon Mailly (par messagerie en annexe)

Le groupement de soutien de la base de défense de Mourmelon Mailly émet un avis favorable au projet du plan de prévention des risques technologiques du C4 de Suippes, le 18 juillet 2017.

Synthèse de la gendarmerie (par messagerie en annexe)

Le groupement de gendarmerie n'a aucune remarque à formuler sur le projet de PPRT du C4 de Suippes.

Synthèse de la communauté de communes (en annexe)

Le conseil de la communauté de commune emet un avis favorable au PPRT du C4 de Suippes.

Synthèse du conseil municipal de Saint-Jean sur Tourbe (en annexe)

Le conseil de la communauté de commune émet un avis favorable au PPRT du C4 de Suippes.

Synthèse du chef du bureau de déminage de la DGSCGC (en annexe)

Le projet n'appelle aucune remarque de fond.

4. Conclusion

Les avis rendus par les POA sont favorables et ne modifient pas le projet de PPRT. Les documents constituant le PPRT sur les communes de Somme-Suippe, de Laval-sur-Tourbe et de Saint-Jean-sur-Tourbe ne sont pas modifiés avant la mise en enquête publique.

La notice de présentation explicative est jointe au dossier. Seuls les éléments nécessaires à la compréhension du projet de PPRT y figurent (cf. décret du 5 mai 2017 relatif aux PPRT).

ANNEXE : COPIE DES AVIS RENDUS